

DISTRIBUTION

SACS ORDURES MÉNAGÈRES

Dotation 2026



ANCINNES

Distribution en Mairie

1, place du Général de Gaulle - 72610 Ancinnes

Lundi 1er décembre 2025 :

10h00 - 12h00 et de 15h00 - 17h00

Mardi 2 décembre 2025 : 10h00 - 12h00

Mercredi 3 décembre 2025 : 10h00 - 12h00

Jeudi 4 décembre 2025 : 15h00 - 17h00

Vendredi 5 décembre 2025 : 10h00 - 12h00

Samedi 6 décembre 2025 : 10h00 - 12h00

**Aucune autre distribution des sacs
n'aura lieu en 2026 dans votre commune.**

La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

**Comment récupérer les sacs d'ordures
ménagères?**

Retrait impératif des sacs lors des permanences dans votre Commune.

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2025, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

**Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à
la Communauté de Communes.**



**S'il vous reste suffisamment de sacs pour
passer l'année 2026, merci de contacter
la Communauté de Communes.**

**Vous serez alors automatiquement facturé
selon le choix A (tarif le plus bas) pour l'année
suivante.**

DISTRIBUTION

SACS ORDURES MÉNAGÈRES

Dotation 2026



Les mardis 2, 9, 16 décembre 2025 : 14h00 - 17h00
Les mercredis 3, 10, 17 décembre 2025 : 9h00 - 12h00
Les vendredis 5, 12, 19 décembre 2025 : 14h00 - 17h00
Les samedis 6, 13, 20, 27 décembre 2025 : 10h00 - 12h00
Samedi 3 janvier 2026 : 10h00 - 12h00

Aucune autre distribution des sacs n'aura lieu en 2026 dans votre commune.

La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

Comment récupérer les sacs d'ordures ménagères?

Retrait impératif des sacs lors des permanences dans votre Commune.

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2025, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à la Communauté de Communes.



S'il vous reste suffisamment de sacs pour passer l'année 2026, merci de contacter la Communauté de Communes.

Vous serez alors automatiquement facturé selon le choix A (tarif le plus bas) pour l'année suivante.

DISTRIBUTION

SACS ORDURES MÉNAGÈRES

Dotation 2026

 **ASSÉ-LE-RIBOUL**
Distribution en Mairie
2 place de la Mairie - 72170 Assé-le-Riboul

**Du lundi 1er décembre au
samedi 13 décembre 2025 inclus**

Lundi : 9h00 - 12h00
Mardi : 9h00 - 12h00
Mercredi : 9h00 - 12h00
Jeudi : 9h00 - 12h00
Vendredi : 9h00 - 12h00
Samedi : 10h00 - 12h00

**Aucune autre distribution des sacs
n'aura lieu en 2026 dans votre commune.**

La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

**Comment récupérer les sacs d'ordures
ménagères?**

**Retrait impératif des sacs lors des permanences
dans votre Commune.**

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2025, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

**Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à
la Communauté de Communes.**



**S'il vous reste suffisamment de sacs pour
passer l'année 2026, merci de contacter
la Communauté de Communes.**

**Vous serez alors automatiquement facturé
selon le choix A (tarif le plus bas) pour l'année
suivante.**

DISTRIBUTION

SACS ORDURES MÉNAGÈRES

Dotation 2026



Mercredi 3 décembre 2025 : 14h00 - 20h00

**Samedi 10 janvier 2026 :
9h00 - 12h00 et de 14h00 - 16h00**

**Aucune autre distribution des sacs
n'aura lieu en 2026 dans votre commune.**

La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

Comment récupérer les sacs d'ordures ménagères?

Retrait impératif des sacs lors des permanences dans votre Commune.

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2025, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

**Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à
la Communauté de Communes.**



**S'il vous reste suffisamment de sacs pour
passer l'année 2026, merci de contacter
la Communauté de Communes.**

**Vous serez alors automatiquement facturé
selon le choix A (tarif le plus bas) pour l'année
suivante.**

DISTRIBUTION

SACS ORDURES MÉNAGÈRES

Dotation 2026



BÉRUS

Distribution en Mairie

2 bis rue Principale - 72610 Bérus

**Du lundi 1er décembre au
mardi 23 décembre 2025 inclus**

Lundi : 8h30 - 11h30

Mardi : 16h00 - 18h30

Jeudi : 15h00 - 18h30

Vendredi : 9h00 - 12h00

**Aucune autre distribution des sacs
n'aura lieu en 2026 dans votre commune.**

La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

Comment récupérer les sacs d'ordures ménagères?

Retrait impératif des sacs lors des permanences dans votre Commune.

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2025, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

**Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à
la Communauté de Communes.**



**S'il vous reste suffisamment de sacs pour
passer l'année 2026, merci de contacter
la Communauté de Communes.**

**Vous serez alors automatiquement facturé
selon le choix A (tarif le plus bas) pour l'année
suivante.**

DISTRIBUTION

SACS ORDURES MÉNAGÈRES

Dotation 2026



BÉTHON

Distribution en Mairie - Salle du conseil
13 rue de la Mairie - 72610 Béthon

Mercredi 17 décembre 2025 : 10h00 - 12h00

Samedi 20 décembre 2025 : 10h00 - 12h00

Lundi 22 décembre 2025 : 10h00 - 12h00

Samedi 27 décembre 2025 : 10h00 - 12h00

Lundi 29 décembre 2025 : 10h00 - 12h00

Samedi 3 janvier 2026 : 10h00 - 12h00

Aucune autre distribution des sacs n'aura lieu en 2026 dans votre commune.

La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

Comment récupérer les sacs d'ordures ménagères?

Retrait impératif des sacs lors des permanences dans votre Commune.

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2025, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à la Communauté de Communes.



S'il vous reste suffisamment de sacs pour passer l'année 2026, merci de contacter la Communauté de Communes.

Vous serez alors automatiquement facturé selon le choix A (tarif le plus bas) pour l'année suivante.

DISTRIBUTION

SACS ORDURES MÉNAGÈRES

Dotation 2026

 **BOURG-LE-ROI**
Distribution en Mairie
37 rue du Point de Beauvais - 72610 Bourg-le-Roi

Mercredi 3 décembre 2025 : 17h30 - 19h00

Samedi 6 décembre 2025 : 9h30 - 12h00

Aucune autre distribution des sacs n'aura lieu en 2026 dans votre commune.

La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

Comment récupérer les sacs d'ordures ménagères?

Retrait impératif des sacs lors des permanences dans votre Commune.

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2025, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à la Communauté de Communes.



S'il vous reste suffisamment de sacs pour passer l'année 2026, merci de contacter la Communauté de Communes.

Vous serez alors automatiquement facturé selon le choix A (tarif le plus bas) pour l'année suivante.

DISTRIBUTION

SACS ORDURES MÉNAGÈRES

Dotation 2026



Samedi 29 novembre 2025 : 9h00 - 12h00
Vendredi 5 décembre 2025 : 14h00 - 17h00
Samedi 13 décembre 2025 : 9h00 - 12h00

Aucune autre distribution des sacs n'aura lieu en 2026 dans votre commune.

La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

Comment récupérer les sacs d'ordures ménagères?

Retrait impératif des sacs lors des permanences dans votre Commune.

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2025, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à la Communauté de Communes.



S'il vous reste suffisamment de sacs pour passer l'année 2026, merci de contacter la Communauté de Communes.

Vous serez alors automatiquement facturé selon le choix A (tarif le plus bas) pour l'année suivante.

DISTRIBUTION

SACS ORDURES MÉNAGÈRES

Dotation 2026



Samedi 6 décembre 2025 : 9h30 - 11h00
Mercredi 10 décembre 2025 : 17h00 - 19h00
Samedi 13 décembre 2025 : 9h30 - 11h00
Mercredi 17 décembre 2025 : 17h00 - 19h00

Aucune autre distribution des sacs n'aura lieu en 2026 dans votre commune.

La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

Comment récupérer les sacs d'ordures ménagères?

Retrait impératif des sacs lors des permanences dans votre Commune.

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2025, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à la Communauté de Communes.



S'il vous reste suffisamment de sacs pour passer l'année 2026, merci de contacter la Communauté de Communes.

Vous serez alors automatiquement facturé selon le choix A (tarif le plus bas) pour l'année suivante.

DISTRIBUTION

SACS ORDURES MÉNAGÈRES

Dotation 2026



Du lundi 1er au lundi 22 décembre 2025 inclus

Lundi : 9h00 - 12h00

Jeudi : 16h00 - 18h00

Samedi 29 novembre 2025 : 10h00 - 12h00

Vendredi 5 décembre 2025 : 17h00 - 19h00

Aucune autre distribution des sacs n'aura lieu en 2026 dans votre commune.

La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

Comment récupérer les sacs d'ordures ménagères?

Retrait impératif des sacs lors des permanences dans votre Commune.

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2025, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à la Communauté de Communes.



S'il vous reste suffisamment de sacs pour passer l'année 2026, merci de contacter la Communauté de Communes.

Vous serez alors automatiquement facturé selon le choix A (tarif le plus bas) pour l'année suivante.

DISTRIBUTION

SACS ORDURES MÉNAGÈRES

Dotation 2026



DOUILLET-LE-JOLY

Distribution en Mairie

3 rue de la Forge de l'Aune - 72130 Douillet-le-Joly

Mardi 2 décembre 2025 : 14h00 - 18h00

Samedi 6 décembre 2025 : 9h30 - 12h30

Jeudi 11 décembre 2025 :

9h00 - 12h00 et de 14h00 - 17h00

Lundi 22 décembre 2025 : 14h00 - 17h00

Aucune autre distribution des sacs n'aura lieu en 2026 dans votre commune.

La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

Comment récupérer les sacs d'ordures ménagères?

Retrait impératif des sacs lors des permanences dans votre Commune.

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2025, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à la Communauté de Communes.



S'il vous reste suffisamment de sacs pour passer l'année 2026, merci de contacter la Communauté de Communes.

Vous serez alors automatiquement facturé selon le choix A (tarif le plus bas) pour l'année suivante.

DISTRIBUTION

SACS ORDURES MÉNAGÈRES

Dotation 2026



**Du samedi 29 novembre
au vendredi 19 décembre 2025 inclus**

Lundi : 9h00 - 12h00 et de 14h00 - 17h30
Mardi, mercredi, jeudi et vendredi : 9h00 - 12h00

Samedi 29 novembre 2025 : 9h00 - 11h30

Samedi 13 décembre 2025 : 9h00 - 11h30

**Aucune autre distribution des sacs
n'aura lieu en 2026 dans votre commune.**

La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

Comment récupérer les sacs d'ordures ménagères?

Retrait impératif des sacs lors des permanences dans votre Commune.

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2025, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

**Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à
la Communauté de Communes.**



**S'il vous reste suffisamment de sacs pour
passer l'année 2026, merci de contacter
la Communauté de Communes.**

**Vous serez alors automatiquement facturé
selon le choix A (tarif le plus bas) pour l'année
suivante.**

DISTRIBUTION

SACS ORDURES MÉNAGÈRES

Dotation 2026



**Du samedi 29 novembre au
lundi 22 décembre 2025 inclus**

Lundi : 9h00 - 12h00
Jeudi : 12h00 - 16h30
Samedi : 9h00 - 12h00

**Aucune autre distribution des sacs
n'aura lieu en 2026 dans votre commune.**

La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

**Comment récupérer les sacs d'ordures
ménagères?**

**Retrait impératif des sacs lors des permanences
dans votre Commune.**

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2025, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

**Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à
la Communauté de Communes.**



**S'il vous reste suffisamment de sacs pour
passer l'année 2026, merci de contacter
la Communauté de Communes.**

**Vous serez alors automatiquement facturé
selon le choix A (tarif le plus bas) pour l'année
suivante.**

DISTRIBUTION

SACS ORDURES MÉNAGÈRES

Dotation 2026



Du lundi 1er au lundi 22 décembre 2025 inclus

Lundi : 8h30 - 17h30

Mercredi 10 décembre 2025 : 13h30 - 17h30

Aucune autre distribution des sacs n'aura lieu en 2026 dans votre commune.

La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

Comment récupérer les sacs d'ordures ménagères?

Retrait impératif des sacs lors des permanences dans votre Commune.

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2025, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à la Communauté de Communes.



S'il vous reste suffisamment de sacs pour passer l'année 2026, merci de contacter la Communauté de Communes.

Vous serez alors automatiquement facturé selon le choix A (tarif le plus bas) pour l'année suivante.

DISTRIBUTION

SACS ORDURES MÉNAGÈRES

Dotation 2026



**Du samedi 29 novembre au
samedi 20 décembre 2025 inclus**

Mardi : 10h00 - 12h00 et de 13h30 - 18h00

Jeudi : 9h00 - 12h00

Vendredi : 9h00 - 12h00

Samedi : 9h00 - 12h00

**Aucune autre distribution des sacs
n'aura lieu en 2026 dans votre commune.**

La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

**Comment récupérer les sacs d'ordures
ménagères?**

**Retrait impératif des sacs lors des permanences
dans votre Commune.**

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2025, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

**Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à
la Communauté de Communes.**



**S'il vous reste suffisamment de sacs pour
passer l'année 2026, merci de contacter
la Communauté de Communes.**

**Vous serez alors automatiquement facturé
selon le choix A (tarif le plus bas) pour l'année
suivante.**

DISTRIBUTION

SACS ORDURES MÉNAGÈRES

Dotation 2026



Samedi 29 novembre 2025 : 9h00 - 12h00

Samedi 6 décembre 2025 : 9h00 - 12h00

Jeudi 11 décembre 2025 : 18h00 - 20h00

Aucune autre distribution des sacs n'aura lieu en 2026 dans votre commune.

La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

Comment récupérer les sacs d'ordures ménagères?

Retrait impératif des sacs lors des permanences dans votre Commune.

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2025, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à la Communauté de Communes.



S'il vous reste suffisamment de sacs pour passer l'année 2026, merci de contacter la Communauté de Communes.

Vous serez alors automatiquement facturé selon le choix A (tarif le plus bas) pour l'année suivante.

DISTRIBUTION

SACS ORDURES MÉNAGÈRES

Dotation 2026



**Du mardi 2 décembre au
vendredi 19 décembre 2025 inclus**

Mardi : 9h00 - 12h00
Vendredi : 9h00 - 12h00

**Aucune autre distribution des sacs
n'aura lieu en 2026 dans votre commune.**

La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

**Comment récupérer les sacs d'ordures
ménagères?**

**Retrait impératif des sacs lors des permanences
dans votre Commune.**

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2025, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

**Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à
la Communauté de Communes.**



**S'il vous reste suffisamment de sacs pour
passer l'année 2026, merci de contacter
la Communauté de Communes.**

**Vous serez alors automatiquement facturé
selon le choix A (tarif le plus bas) pour l'année
suivante.**

DISTRIBUTION

SACS ORDURES MÉNAGÈRES

Dotation 2026



Lundi 1 décembre 2025 : 16h00 - 18h00

Mercredi 3 décembre 2025 : 9h30 - 12h00

Vendredi 5 décembre 2025 : 16h00 - 19h00

Samedi 6 décembre 2025 : 9h30 - 12h00

Aucune autre distribution des sacs n'aura lieu en 2026 dans votre commune.

La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

Comment récupérer les sacs d'ordures ménagères?

Retrait impératif des sacs lors des permanences dans votre Commune.

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2025, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à la Communauté de Communes.



S'il vous reste suffisamment de sacs pour passer l'année 2026, merci de contacter la Communauté de Communes.

Vous serez alors automatiquement facturé selon le choix A (tarif le plus bas) pour l'année suivante.

DISTRIBUTION

SACS ORDURES MÉNAGÈRES

Dotation 2026

 **MOITRON-SUR-SARTHE**
Distribution en Mairie - Salle Eugène Richer
10 rue des Templiers - 72170 Moitron-sur-Sarthe

Lundi 1er décembre 2025 : 10h00 - 12h00

Samedi 6 décembre 2025 : 10h00 - 12h00

Vendredi 12 décembre 2025 : 16h00 - 18h00

**Aucune autre distribution des sacs
n'aura lieu en 2026 dans votre commune.**

La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

**Comment récupérer les sacs d'ordures
ménagères?**

**Retrait impératif des sacs lors des permanences
dans votre Commune.**

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2025, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

**Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à
la Communauté de Communes.**



**S'il vous reste suffisamment de sacs pour
passer l'année 2026, merci de contacter
la Communauté de Communes.**

**Vous serez alors automatiquement facturé
selon le choix A (tarif le plus bas) pour l'année
suivante.**

DISTRIBUTION

SACS ORDURES MÉNAGÈRES

Dotation 2026



**Du lundi 1er décembre au
vendredi 19 décembre 2025 inclus**

Lundi : 9h00 - 12h30
Mercredi : 9h00 - 12h30
Vendredi : 14h00 - 18h00

**Aucune autre distribution des sacs
n'aura lieu en 2026 dans votre commune.**

La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

**Comment récupérer les sacs d'ordures
ménagères?**

**Retrait impératif des sacs lors des permanences
dans votre Commune.**

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2025, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

**Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à
la Communauté de Communes.**



**S'il vous reste suffisamment de sacs pour
passer l'année 2026, merci de contacter
la Communauté de Communes.**

**Vous serez alors automatiquement facturé
selon le choix A (tarif le plus bas) pour l'année
suivante.**

DISTRIBUTION

SACS ORDURES MÉNAGÈRES

Dotation 2026



Du lundi 1er au lundi 22 décembre 2025 inclus

Lundi : 9h00 - 12h00 et de 14h00 - 18h00

Vendredi : 9h00 - 12h00

Samedi 6 décembre 2025 : 9h00 - 12h00

Samedi 20 décembre 2025 : 9h00 - 12h00

Aucune autre distribution des sacs n'aura lieu en 2026 dans votre commune.

La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

Comment récupérer les sacs d'ordures ménagères?

Retrait impératif des sacs lors des permanences dans votre Commune.

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2025, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à la Communauté de Communes.



S'il vous reste suffisamment de sacs pour passer l'année 2026, merci de contacter la Communauté de Communes.

Vous serez alors automatiquement facturé selon le choix A (tarif le plus bas) pour l'année suivante.

DISTRIBUTION

SACS ORDURES MÉNAGÈRES

Dotation 2026



OISSEAU-LE-PETIT

Distribution en Mairie

Rue de la Ruaudière - 72610 Oisseau-le-Petit

**Du lundi 1er décembre au
mercredi 24 décembre 2025 inclus**

Lundi : 9h30 - 12h30
Mardi : 9h00 - 12h30 et de 16h00 - 18h30
Mercredi : 9h00 - 12h30
Jeudi : 9h00 - 12h30
Vendredi : 9h00 - 12h30
Samedi : 9h00 - 12h30

Lundi 29 décembre 2025 : 9h30 - 12h30

**Mardi 30 décembre 2025 :
9h30 - 12h30 et de 16h00 - 18h30**

**Aucune autre distribution des sacs
n'aura lieu en 2026 dans votre commune.**

La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

**Comment récupérer les sacs d'ordures
ménagères?**

Retrait impératif des sacs lors des permanences dans votre Commune.

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2025, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

**Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à
la Communauté de Communes.**



**S'il vous reste suffisamment de sacs pour
passer l'année 2026, merci de contacter
la Communauté de Communes.**

**Vous serez alors automatiquement facturé
selon le choix A (tarif le plus bas) pour l'année
suivante.**

DISTRIBUTION

SACS ORDURES MÉNAGÈRES

Dotation 2026



Samedi 6 décembre 2025 : 9h00 - 12h00

Lundi 8 décembre 2025 : 16h30 - 19h00

Aucune autre distribution des sacs n'aura lieu en 2026 dans votre commune.

La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

Comment récupérer les sacs d'ordures ménagères?

Retrait impératif des sacs lors des permanences dans votre Commune.

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2025, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à la Communauté de Communes.



S'il vous reste suffisamment de sacs pour passer l'année 2026, merci de contacter la Communauté de Communes.

Vous serez alors automatiquement facturé selon le choix A (tarif le plus bas) pour l'année suivante.

DISTRIBUTION

SACS ORDURES MÉNAGÈRES

Dotation 2026



**Du mardi 2 décembre 2025 au
vendredi 2 janvier 2026 inclus**

Mardi : 9h00 - 12h00 et de 14h00 - 17h00
Vendredi : 9h00 - 12h00

Samedi 29 novembre 2025 : 9h00 - 12h00

Samedi 6 décembre 2025 : 9h00 - 12h00

**Aucune autre distribution des sacs
n'aura lieu en 2026 dans votre commune.**

La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

**Comment récupérer les sacs d'ordures
ménagères?**

**Retrait impératif des sacs lors des permanences
dans votre Commune.**

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2025, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

**Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à
la Communauté de Communes.**



**S'il vous reste suffisamment de sacs pour
passer l'année 2026, merci de contacter
la Communauté de Communes.**

**Vous serez alors automatiquement facturé
selon le choix A (tarif le plus bas) pour l'année
suivante.**

DISTRIBUTION

SACS ORDURES MÉNAGÈRES

Dotation 2026

 **SAINT-AUBIN-DE-LOCQUENAY**
Distribution en salle du conseil
2 place de l'Église - 72130 Saint-Aubin-de-Locquenay

Samedi 29 novembre 2025 : 10h00 - 12h00

Mercredi 10 décembre 2025 : 10h00 - 12h00

Samedi 13 décembre 2025 : 10h00 - 12h00

Samedi 3 janvier 2026 : 10h00 - 12h00

Aucune autre distribution des sacs n'aura lieu en 2026 dans votre commune.

La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

Comment récupérer les sacs d'ordures ménagères ?

Retrait impératif des sacs lors des permanences dans votre Commune.

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2025, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à la Communauté de Communes.



S'il vous reste suffisamment de sacs pour passer l'année 2026, merci de contacter la Communauté de Communes.

Vous serez alors automatiquement facturé selon le choix A (tarif le plus bas) pour l'année suivante.

DISTRIBUTION

SACS ORDURES MÉNAGÈRES

Dotation 2026



SAINT-CHRISTOPHE-DU-JAMBET

Distribution en Mairie

8 rue François Rabelais - 72170 Saint-Christophe-du-Jambet

Mercredi 3 décembre 2025 : 15h30 - 18h00

Vendredi 5 décembre 2025 : 15h30 - 18h00

Samedi 6 décembre 2025 : 10h00 - 12h30

Aucune autre distribution des sacs n'aura lieu en 2026 dans votre commune.

La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

Comment récupérer les sacs d'ordures ménagères?

Retrait impératif des sacs lors des permanences dans votre Commune.

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2025, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à la Communauté de Communes.



S'il vous reste suffisamment de sacs pour passer l'année 2026, merci de contacter la Communauté de Communes.

Vous serez alors automatiquement facturé selon le choix A (tarif le plus bas) pour l'année suivante.

DISTRIBUTION

SACS ORDURES MÉNAGÈRES

Dotation 2026

 **SAINT-GEORGES-LE-GAULTIER**
Distribution en Mairie
4 rue du Commerce - 72130 Saint-Georges-le-Gaultier

**Du mardi 2 décembre au
jeudi 18 décembre 2025 inclus**

Mardi : 9h00 - 12h00 et de 14h00 - 17h00

Jeudi : 9h00 - 12h00 et de 14h00 - 17h00

**Aucune autre distribution des sacs
n'aura lieu en 2026 dans votre commune.**

La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

**Comment récupérer les sacs d'ordures
ménagères?**

**Retrait impératif des sacs lors des permanences
dans votre Commune.**

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2025, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

**Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à
la Communauté de Communes.**



**S'il vous reste suffisamment de sacs pour
passer l'année 2026, merci de contacter
la Communauté de Communes.**

**Vous serez alors automatiquement facturé
selon le choix A (tarif le plus bas) pour l'année
suivante.**

DISTRIBUTION

SACS ORDURES MÉNAGÈRES

Dotation 2026



SAINT-LÉONARD-DES-BOIS

Distribution en Mairie

24 rue des Alpes Mancelles
72130 Saint-Léonard-des-Bois

Jeudi 11 décembre 2025 :
8h30 - 12h30 et de 14h00 - 17h00

Vendredi 12 décembre 2025 :
8h30 - 12h30 et de 14h00 - 17h00

Samedi 13 décembre 2025 : 8h30 - 12h30

Aucune autre distribution des sacs n'aura lieu en 2026 dans votre commune.

La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

Comment récupérer les sacs d'ordures ménagères?

Retrait impératif des sacs lors des permanences dans votre Commune.

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2025, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à la Communauté de Communes.



S'il vous reste suffisamment de sacs pour passer l'année 2026, merci de contacter la Communauté de Communes.

Vous serez alors automatiquement facturé selon le choix A (tarif le plus bas) pour l'année suivante.

DISTRIBUTION

SACS ORDURES MÉNAGÈRES

Dotation 2026



Samedi 6 décembre 2025 : 9h00 - 12h00

Mercredi 10 décembre 2025 : 17h30 - 19h30

Aucune autre distribution des sacs n'aura lieu en 2026 dans votre commune.

La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

Comment récupérer les sacs d'ordures ménagères?

Retrait impératif des sacs lors des permanences dans votre Commune.

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2025, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à la Communauté de Communes.



S'il vous reste suffisamment de sacs pour passer l'année 2026, merci de contacter la Communauté de Communes.

Vous serez alors automatiquement facturé selon le choix A (tarif le plus bas) pour l'année suivante.

DISTRIBUTION

SACS ORDURES MÉNAGÈRES

Dotation 2026



Samedi 6 décembre 2025 : 9h00 - 12h00

Samedi 13 décembre 2025 : 9h00 - 12h00

Aucune autre distribution des sacs n'aura lieu en 2026 dans votre commune.

La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

Comment récupérer les sacs d'ordures ménagères?

Retrait impératif des sacs lors des permanences dans votre Commune.

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2025, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à la Communauté de Communes.



S'il vous reste suffisamment de sacs pour passer l'année 2026, merci de contacter la Communauté de Communes.

Vous serez alors automatiquement facturé selon le choix A (tarif le plus bas) pour l'année suivante.

DISTRIBUTION

SACS ORDURES MÉNAGÈRES

Dotation 2026



Lundi 8 décembre 2025 : 14h00 - 17h00

Vendredi 19 décembre 2025 : 18h00 - 20h00

Samedi 3 janvier 2026 : 9h00 - 12h00

Aucune autre distribution des sacs n'aura lieu en 2026 dans votre commune.

La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

Comment récupérer les sacs d'ordures ménagères?

Retrait impératif des sacs lors des permanences dans votre Commune.

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2025, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à la Communauté de Communes.



S'il vous reste suffisamment de sacs pour passer l'année 2026, merci de contacter la Communauté de Communes.

Vous serez alors automatiquement facturé selon le choix A (tarif le plus bas) pour l'année suivante.

DISTRIBUTION

SACS ORDURES MÉNAGÈRES

Dotation 2026



SAINT-VICTEUR

Distribution en Mairie

3 bis rue du Four-à-Chanvre - 72130 Saint-Victeur

Samedi 29 novembre 2025 : 9h00 - 12h00

Vendredi 5 décembre 2025 : 14h00 - 19h00

Vendredi 19 décembre 2025 : 14h00 - 19h00

**Aucune autre distribution des sacs
n'aura lieu en 2026 dans votre commune.**

La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

Comment récupérer les sacs d'ordures ménagères?

Retrait impératif des sacs lors des permanences dans votre Commune.

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2025, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

**Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à
la Communauté de Communes.**



**S'il vous reste suffisamment de sacs pour
passer l'année 2026, merci de contacter
la Communauté de Communes.**

**Vous serez alors automatiquement facturé
selon le choix A (tarif le plus bas) pour l'année
suivante.**

DISTRIBUTION

SACS ORDURES MÉNAGÈRES

Dotation 2026



Jeudi 18 décembre 2025 : 9h00 - 12h00
Vendredi 19 décembre 2025 : 14h00 - 18h00
Samedi 3 janvier 2026 : 9h00 - 12h00

Aucune autre distribution des sacs n'aura lieu en 2026 dans votre commune.

La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

Comment récupérer les sacs d'ordures ménagères?

Retrait impératif des sacs lors des permanences dans votre Commune.

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2025, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à la Communauté de Communes.



S'il vous reste suffisamment de sacs pour passer l'année 2026, merci de contacter la Communauté de Communes.

Vous serez alors automatiquement facturé selon le choix A (tarif le plus bas) pour l'année suivante.

DISTRIBUTION

SACS ORDURES MÉNAGÈRES

Dotation 2026

 **SOUGÉ-LE-GANELON**
Distribution en Mairie
4 Place de l'Église - 72130 Sougé-le-Ganelon

**Du samedi 29 novembre 2025 au
samedi 3 janvier 2026 inclus**

Lundi : 9h00 - 12h00 et de 14h00 - 17h00

Mardi : 9h00 - 12h00

Jeudi : 9h00 - 12h00 et de 14h00 - 17h00

Vendredi : 9h00 - 12h00

Samedi : 9h00 - 12h00

**Aucune autre distribution des sacs
n'aura lieu en 2026 dans votre commune.**

La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

**Comment récupérer les sacs d'ordures
ménagères?**

**Retrait impératif des sacs lors des permanences
dans votre Commune.**

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2025, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

**Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à
la Communauté de Communes.**



**S'il vous reste suffisamment de sacs pour
passer l'année 2026, merci de contacter
la Communauté de Communes.**

**Vous serez alors automatiquement facturé
selon le choix A (tarif le plus bas) pour l'année
suivante.**

DISTRIBUTION

SACS ORDURES MÉNAGÈRES

Dotation 2026

 **THOIRÉ-SOUS-CONTENSOR**
Distribution en Mairie
Rue des Mées - 72610 Thoiré-sous-Contensor

Les lundis 1, 8, 15 et 22 décembre 2025 :
10h00 - 12h30 et de 13h30 - 18h00

Samedi 13 décembre 2025 : 10h30 - 12h00

Aucune autre distribution des sacs n'aura lieu en 2026 dans votre commune.

La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

Comment récupérer les sacs d'ordures ménagères?

Retrait impératif des sacs lors des permanences dans votre Commune.

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2025, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à la Communauté de Communes.



S'il vous reste suffisamment de sacs pour passer l'année 2026, merci de contacter la Communauté de Communes.

Vous serez alors automatiquement facturé selon le choix A (tarif le plus bas) pour l'année suivante.

DISTRIBUTION

SACS ORDURES MÉNAGÈRES

Dotation 2026



VERNIE

Distribution en Mairie

11 rue de Tessé - 72170 Vernie

**Du lundi 2 décembre au
mardi 23 décembre 2025 inclus**

Lundi : 11h00 - 12h00

Mardi : 11h00 - 12h00

Jeudi : 14h00 - 15h00

Samedi 29 novembre 2025 : 10h00 - 12h00

Samedi 13 décembre 2025 : 10h00 - 12h00

**Aucune autre distribution des sacs
n'aura lieu en 2026 dans votre commune.**

La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

Comment récupérer les sacs d'ordures ménagères?

Retrait impératif des sacs lors des permanences dans votre Commune.

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2025, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

**Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à
la Communauté de Communes.**



**S'il vous reste suffisamment de sacs pour
passer l'année 2026, merci de contacter
la Communauté de Communes.**

**Vous serez alors automatiquement facturé
selon le choix A (tarif le plus bas) pour l'année
suivante.**

DISTRIBUTION

SACS ORDURES MÉNAGÈRES

Dotation 2026

VIVOIN
Distribution en Salle communale
18 rue de Maresché - 72170 Vivoin

Vendredi 5 décembre 2025 : 16h00 - 19h00

Samedi 6 décembre 2025 : 9h00 - 12h00

Lundi 8 décembre 2025 : 9h00 - 12h00

Vendredi 12 décembre 2025 : 16h00 - 19h00

Lundi 15 décembre 2025 : 17h00 - 19h00

**Aucune autre distribution des sacs
n'aura lieu en 2026 dans votre commune.**

La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

**Comment récupérer les sacs d'ordures
ménagères?**

**Retrait impératif des sacs lors des permanences
dans votre Commune.**

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2025, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

**Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à
la Communauté de Communes.**



**S'il vous reste suffisamment de sacs pour
passer l'année 2026, merci de contacter
la Communauté de Communes.**

**Vous serez alors automatiquement facturé
selon le choix A (tarif le plus bas) pour l'année
suivante.**